

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-verbal de la séance du conseil communal  
du 9 octobre 2023 à 20h00, à la salle du Conseil communal de Paudex

**Le Président** Ouvre la séance à 20h00  
Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier  
Le Conseil étant constitué de 42 membres, le quorum est fixé à 22.

\*

## 1. APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES

Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

M. Paul Milliet  
Mme Françoise Adam

Conseillers, Conseillères absent(e)s, non-excuse(e)s

M. Michel Isaia

39 Conseillers et Conseillères sont présents et 2 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

\*

## 2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président

Présente l'Ordre du jour avec l'ajout d'un point 9 proposé par Monsieur le Syndic, soit la nomination d'un représentant du Conseil communal pour la mise au concours du lieu de restauration du bord du lac.

L'Ordre du jour est accepté tel que modifié.

\*

## 3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

M. Hofmann

Demande que les documents annexés aux courriels adressés par le Bureau le soient au format « pdf » et non au format « Word » comme certains précédents envois.

M. Baer

Soutient cette requête précisant qu'il lui a été impossible d'ouvrir les documents transmis sous format « Word. »

**M. Kethari**

Souhaite, en p. 5, 3<sup>ème</sup> paragraphe, l'ajout suivant s'agissant du sujet sur le recours sur la facture sociale :

« Il devra rétablir un nouveau décompte plus équilibré conformément aux décisions du Tribunal fédéral ».

Une fois cette rectification effectuée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

\*

**4.****COMMUNICATIONS DU BUREAU****Le Président****Votations**

Rappelle que les élections fédérales auront lieu le 22 octobre 2023. Afin de compléter l'équipe de volontaires, **deux personnes sont encore recherchées pour aider au dépouillement**. Les volontaires pourront s'adresser au Président ou à la Secrétaire.

**Loto destiné au camp de ski des écoles de Paudex**

Annonce que la soirée de ce traditionnel loto se tiendra le **10 novembre 2023** et que son Comité d'organisation est à la recherche de bénévoles pour le bon déroulement de la soirée.

Les intéressés peuvent le faire savoir par téléphone au 021 / 791 12 12 ou par courriel à [greffe@paudex.ch](mailto:greffe@paudex.ch) d'ici au 17 octobre 2023.

Les bénévoles seront attendus à **18h30 à l'Espace « le Bar » de la grande salle**, le loto débutera à 19h45 et 25 tours seront joués durant la soirée.

Les postes à occuper sont les suivants :

- Vente d'abonnements et séries spéciales à l'entrée
- Remise des lots dans la salle – contrôleurs
- Vente des séries durant le loto

Le courrier en lien avec ce recrutement de bénévoles reçu de Mme Christine Theytaz, Secrétaire municipale adjointe, sera disponible dans Easyshare.

\*

## 5. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

### Le Président

Suite à la démission de Mmes Ghislaine Bloch-Rivier et de Nicolette Engelbrecht, deux nouveaux Conseillers doivent être assermentés, soit :

- Mme Christine Sala
- M. Jean-Jacques Frauchiger

Après leur présentation, ils sont priés de venir devant l'Assemblée.

Le Président demande au Conseil de se lever et lit le texte d'assermentation. Madame Sala et Monsieur Frauchiger prêtent serment.

Le Président invite les nouveaux membres du Conseil à rejoindre leur place, à s'asseoir et leur souhaite une cordiale bienvenue au sein du Conseil communal.

\*

## 6. PREAVIS 02-2023 ARRETE D'IMPOSITION 2024

### Le Président

Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 6 octobre 2023. Il invite M. Lemmel, Président de la Commission des finances, à le lire.

### M. Lemmel

Donne lecture de son rapport de Commission ainsi que de ses conclusions.

### Le Président

Remercie M. Lemmel pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Ouvre la discussion et demande si une personne de l'assemblée a des questions ou remarques à formuler.

### Le Président

Sans remarque ou question de la part de l'assemblée, propose au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 02-2023 et donne lecture de la décision :

- ✓ 41 acceptations
- ✓ 0 avis contraire(s)
- ✓ 0 abstention (s)

Le préavis 02-2023 est accepté à l'unanimité.

\*

**7. NOMINATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION REGIONALE DE LA PCI**

**Le Président** Demande si une personne est volontaire.

**Mme Dillner-Reichen** Précise qu'il s'agit de deux séances annuelles qui se déroulent à 20 heures. Elles ne représentent pas une grande charge de travail et permettent de découvrir les missions de la PCI. Elle invite donc les membres à se porter candidat.

**M. Chatelan** Se porte volontaire.

M. Chatelan est élu par acclamation.

\*

**8. NOMINATION D'UN REMPLAÇANT SUPPLEANT A LA COMMISSION DES FINANCES**

**Le Président** Demande si une personne est volontaire.

**M. Rueger** Propose Mme Sala.

**Mme Sala** Accepte la proposition.

Mme Sala est élue par acclamation. Le Président salue son engagement alors qu'elle est à peine assermentée.

**9. NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA MISE AU CONCOURS DU LIEU DE RESTAURATION DU BORD DU LAC.**

**Le Président** Annonce que la Municipalité prépare déjà la mise au concours du lieu de restauration du bord du lac pour l'année 2024 et qu'un délégué du Conseil communal doit à nouveau être nommé pour passer en revue les différentes candidatures et participer à l'élaboration des critères de sélection.

Rappelle que c'est M. Zahnd qui avait été en charge de cette mission pour 2023 et qu'il serait prêt à l'assumer à nouveau pour l'année 2024.

**M. Zahnd** Confirme qu'il se porte à nouveau volontaire.

**M. Viand** Souhaite également se porter volontaire.

**M. Hofmann** Demande s'il ne serait pas cohérent que deux personnes du Conseil soient nommées puisque, lui semble-t-il, deux personnes représentent le voisinage.

**M. Chaubert** Précise que les voisins ne faisaient pas partie du Comité de sélection. Ils ont été consultés et informés du cahier des charges seulement.

Refuse la proposition de M. Hofmann arguant que si la Municipalité a accepté qu'un représentant du Conseil communal vienne en renfort de ses démarches, c'est elle qui est principalement en charge de la gestion de ce projet.

**Le Président** S'assure que cette réponse soit satisfaisante pour M. Hofmann.

**M. Hofmann** De sa compréhension, il lui est apparu que les voisins avaient une voix plus que consultative dans ce processus.

**M. Zahnd** Précise qu'il était présent en tant que représentant du conseil et que sa voix n'était que consultative.

**Le Président** Une fois ces explications données, propose de passer au vote.

**M. Hofmann** Soulève que les membres du conseil ne connaissent pas le nom des deux candidats, ce qui est précisé par le Président.

- ✓ 11 votes pour M. Viand
- ✓ 30 votes pour M. Zahnd
- ✓ 1 vote blanc

C'est donc M. Zahnd qui est élu pour représenter le Conseil communal pour la mise au concours du lieu de restauration du bord du lac.

\*

## **10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

**Mme Dillner-Reichen** *Fête annuelle des pompiers*

Est allée avec Monsieur le Syndic et M. Spring aux portes ouvertes de la fête annuelle des pompiers qui s'est tenue le samedi 7 octobre dernier. Ils ont assisté à de belles démonstrations et invite les membres à y participer l'année prochaine.

**M. Kethari****Croisière CGN**

Le 30 septembre dernier s'est déroulée la croisière sur le Lausanne, le plus grand bateau de la CGN avec 240 personnes à bord. La Municipalité a reçu de nombreux retours positifs et se réjouit déjà de la prochaine sortie en 2025.

**Côtes St-Maires :**

Annonce avec plaisir la signature du remaniement parcellaire prévue le 10 octobre. Avec la signature de cet acte, une convention de construction pourra être mise sur pied avec les propriétaires pour la réalisation de ce quartier.

Un préavis sera en principe présenté au Conseil en début de l'année prochaine

**Le Président****Croisière CGN**

Revient sur la Croisière à laquelle il a participé et en profite pour remercier la Municipalité pour son organisation.

**Mme Martin****Soirée des bénévoles**

Plus de 60 personnes ont été invitées le mardi 3 octobre en guise de remerciement pour l'aide apportée aux diverses activités dans la Commune.

Se réjouit de trouver autant de volontaires pour apporter du soutien aux différentes manifestations.

**Soirée pour les parents d'élèves pour le Conseil d'établissement**

Cette soirée se déroulera ce mercredi 11 octobre et permettra aux parents de plus de 1700 élèves en classes primaires entre Pully-Paudex-Belmont de s'exprimer.

Précise au passage que ledit Conseil est un organe composé de Directeurs d'établissements scolaires & d'enseignants, de politiques, de parents et de personnes engagées autour de l'enfance.

**Village solidaire l'Avant-poste**

Le 9 novembre prochain à 17 heures du côté de l'Annexe, aura lieu une conférence organisée par le « Village solidaire l'Avant-poste » portant sur le cor des Alpes et divers autres instruments.

**Soirée pour les nouveaux retraités**

Ce même 9 novembre 2023, une soirée pour les nouveaux retraités sera organisée en collaboration avec Pully. Une conférence concernant tout ce qui est mis à disposition pour cette nouvelle tranche de vie sera présentée avec la participation de Timea Bacsinszky.

**M. Spring****PACOM**

Le plan d'affectation communal est en cours de ratification finale auprès du canton. La Municipalité demeure donc en attente de la signature du canton.

**Association PPB Sport Tourisme Culture et Economie**

Cette association qui organise et soutient différents événements dans la région prépare un rallye pour halloween les 4 et 5 novembre 2023. Pour les plus âgés ce jeu de piste aura lieu le samedi sur un parcours allant de Belmont à Pully et pour les enfants, cette manifestation aura lieu le dimanche sur le tracé d'une boucle au départ de Pully passant par Paudex. Dans les deux cas, les trois premiers groupes gagneront un prix de plus d'une centaine de francs. Plus d'informations sur :

<https://www.promo-ppb.ch/agenda/evenement/43379-rallye-d-halloween>

**Mme Dillner-Reichen****Nouveau chef de voirie**

La Municipalité a choisi son nouveau chef de voirie après un long processus de recrutement. C'est M. Raphaël Nicod qui a pris ses fonctions au 2 octobre 2023.

**M. Chaubert****Projet de la STEP**

Le projet de la STEP avance à grands pas avec l'élaboration du préavis fait en commun avec Pully et Belmont. Le projet sera présenté au Conseil communal le 27 novembre prochain.

\*

**11.****PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS****M. Hofmann**

Fait remarquer qu'un individu nourrit les canards à proximité du port tout au long de l'année et que diverses tentatives pour l'en dissuader se sont révélées infructueuses.

Après une récente lecture d'un article paru dans le « 24 Heures », il a découvert qu'une loi vaudoise interdisait de nourrir les oiseaux sauvages au même titre que les mammifères, sauf entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 avril où cette pratique est tolérée.

Se demande s'il ne conviendrait pas - pour le bien-être des animaux - d'intervenir auprès de cette personne pour qu'elle cesse cette pratique.

**Le Président**

Remercie M. Hofmann et lui propose d'en faire état à la police ou au garde faune.

- M. Chaubert** Abonde dans ce sens.
- Mme Bovey** A récemment remarqué une camionnette parquée devant le restaurant sis route de Lavaux 22 de Lutry à Paudex gênant le passage des piétons. Elle a par ailleurs constaté que le trottoir contigu à cette route est souvent encombré par des véhicules parqués en épi et entravant le passage.
- Demande si une solution pour résoudre ce problème pourrait être envisagée, étant précisé qu'elle avait déjà soulevé cette problématique lors de la précédente législature.
- Le Président** Passe la parole à M. Chaubert.
- M. Chaubert** Déploie que certains véhicules soient mal stationnés. Il relève toutefois que les places de parc répondent aux normes en vigueur et rappelle l'existence d'un passage souterrain à proximité pour les piétons.
- Le Président** Remercie Mme Bovey pour son intervention.
- M. Hofmann** Précise, s'agissant de l'individu qui nourrit les canards, qu'il s'agit d'une situation particulière, dans la mesure où ce dernier est souvent entouré par de très nombreux volatiles. Dans un esprit citoyen cela contrevient au principe de propreté et de disponibilité des lieux publics pour les citoyens.
- S'agissant du PACOM, demande à M. Spring quelle serait la durée et la procédure si un referendum était déposé.
- M. Spring** Sans connaître en détail la procédure en la matière, il répond de tête qu'une fois la décision du canton prise de ratifier le plan, elle est affichée au pilier public. Un délai de quelques jours court ensuite pour annoncer un référendum puis récolter des signatures (entre 100 et 200 sur la Commune) pour que le sujet soit soumis à une votation publique. Il s'en suit un délai de trois mois pour organiser une votation sur la décision prise par le Conseil communal. Si la décision est acceptée, le plan entre en vigueur. Dans le cas contraire, la procédure repart à zéro en tenant compte des contraintes de la LAT.
- M. Kethari** A trouvé sur le site du canton de Vaud que la Municipalité doit afficher au pilier public les objets soumis au référendum dans les trois jours après approbation. La demande d'un référendum doit se faire dans les 10 jours et 30 jours sont ensuite impartis pour récolter les signatures du corps électoral de la Commune.
- Pour plus d'informations : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/initiatives-et-referendums/mode-demploi-referendum-communal>)

**M. Spring**

Précise les horaires du rallye du 4 novembre prochain ; les différentes équipes partiront à tour de rôle le samedi de 14h à 22h de Belmont en direction du Quai Milliquet à Pully. Le Dimanche, les départs auront lieu de 10h à 15h depuis le Quai Milliquet à Pully.

**M. Hofmann**

Lors de la séance du 20 juin 2022, M. Kethari expliquait aux Conseillers les tenants et aboutissants d'une réserve de CHF 902'000.- résultant de la résolution d'un vieux contentieux (voir préavis 05-2018). Ce montant devait être réservé durant 5 ans. Puisque ce préavis est arrivé à échéance, ce montant n'est plus réservé.

Souhaite savoir ce qu'entend proposer la Municipalité avec ce montant ?

**M. Kethari**

Confirme que ce préavis prévoyait un blocage de 5 ans. Sauf demande expresse pour être affecté à un élément particulier, ce montant est libéré dans la trésorerie de la Commune.

**Le Président**

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **27 novembre 2023 à 19h00**. Il sera notamment traité du sujet de la STEP et du budget annuel 2024 avant l'apéritif de fin d'année.  
Lève la séance à 21h03.

Le Président



Laurent Witschi



La Secrétaire



Nathalie Wolf

